

Conditions générales du Mandat de vente Dreambaby Deuxième main

Les Conditions générales du Mandat de vente Dreambaby Deuxième main (ci-après : les « Conditions ») régissent la relation entre le vendeur particulier d'un article de deuxième main (ci-après : le « Donneur d'ordre ») et Dreambaby Deuxième main. En utilisant le site web de Dreambaby Deuxième main, en s'enregistrant, en proposant à la vente et en remettant, par le biais de Dreambaby Deuxième main, un article dans un magasin Dreambaby proposant Dreambaby Deuxième main ; et en concluant un Mandat de vente avec Dreambaby Deuxième main, le Donneur d'ordre prend connaissance des Conditions ci-dessous et en accepte l'application.

Dans le cas où le Donneur d'ordre n'est pas ou plus d'accord avec l'application d'une ou plusieurs dispositions reprises dans les présentes Conditions, un recours ultérieur aux services de Dreambaby Deuxième main ne s'avérera pas possible.

Identité de l'Exécutant du Mandat de vente

Dreambaby Deuxième main Dreambaby SA
dont le siège social est établi à B-1500 Hal, Edingensesteenweg 196
TVA-BE-0472.630.817, RPM Bruxelles

Service Clientèle Le Service Clientèle de Dreambaby Deuxième main peut être contacté au numéro +32(0)2 363 56 65, par e-mail à l'adresse deuxiememain@dreambaby.be ou par courrier envoyé à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal..

Définitions et nature du Mandat de vente

Donneur d'ordre Toute personne physique majeure qui agit à des fins ne découlant pas de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, et souhaite vendre directement un ou plusieurs articles à un Acheteur via Dreambaby Deuxième main sur la base du Mandat de vente conclu à ces fins. Dans les Conditions générales d'Achat de Dreambaby Deuxième main (relation avec l'Acheteur), il est fait référence au Donneur d'ordre comme « Vendeur particulier ». Les coordonnées du Donneur d'ordre sont reprises dans le Mandat de vente.

Acheteur Toute personne physique majeure qui achète un article, via Dreambaby Deuxième main, au Donneur d'ordre, à des fins ne découlant pas de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Article Bien meuble et matériel de deuxième main proposé à la vente et/ou vendu à un (candidat) Acheteur via Dreambaby Deuxième main, au nom et pour le compte du Donneur d'ordre.

Mandat de vente Contrat par lequel le Donneur d'ordre demande exclusivement et sur base occasionnelle à Dreambaby Deuxième main de proposer à la vente et/ou de vendre, en son nom et pour son propre compte, un ou plusieurs articles qui sont en sa pleine propriété, selon les conditions fixées et dans un Délai de vente défini.

Conditions générales du Mandat de vente Dreambaby Deuxième main

- Objetif :** Les Conditions générales du Mandat de vente de Dreambaby Deuxième main ont pour but de communiquer au Donneur d'ordre les informations essentielles relatives aux droits et obligations liés à son inscription auprès de Dreambaby Deuxième main, à l'annonce et/ou à la remise d'un article et à la conclusion d'un Mandat de vente dans lequel sont spécifiées les Conditions de vente de l'article du Donneur d'ordre.
- Prestation de services dans le cadre du Mandat de vente :** Dreambaby Deuxième main permet aux Donneurs d'ordre de proposer et de vendre, en ligne et hors ligne, des articles de deuxième main à des Acheteurs particuliers. Par le biais d'un Mandat de vente, le Donneur d'ordre habilite Dreambaby Deuxième main et lui donne pour mission de proposer à la vente, en son nom et pour son propre compte, un ou plusieurs articles aux conditions convenues. Dreambaby Deuxième main joue un rôle de facilitateur dans la recherche d'un (candidat) Acheteur et est habilitée, à un stade plus avancé, en cas de vente, à conclure un contrat avec l'Acheteur au nom et pour le compte du Donneur d'ordre, le contrat de vente étant alors directement réalisé entre le Donneur d'ordre et l'Acheteur. Les modalités de la vente sont définies dans le Mandat de vente.
- Annnonce d'un article :** Avant la réalisation du Mandat de vente, le Donneur d'ordre prend rendez-vous avec Dreambaby Deuxième main afin de déposer l'article qu'il souhaite vendre par le biais de Dreambaby Deuxième main dans un magasin Dreambaby proposant une offre Dreambaby Deuxième main. C'est le moment de l'annonce formelle de l'article. La prise de ce rendez-vous se fait en ligne. Les articles sont déjà annoncés via une description succincte. La prise de rendez-vous en ligne et/ou l'annonce d'un article impliquent que le Donneur d'ordre se soit enregistré au préalable, autrement dit, qu'il se soit créé un compte Dreambaby Deuxième main, et ce, afin de faire la lumière sur l'identité du Donneur d'ordre duquel provient l'article annoncé.
- Conditions d'autorisation assortiment - check-list :** Pour qu'un article puisse être légitimement annoncé et remis à Dreambaby Deuxième main, le Donneur d'ordre doit en avoir la pleine propriété. En outre, le Donneur d'ordre déclare expressément, lors de l'annonce et/ou de la remise, que l'article satisfait absolument à la/aux check-list(s) Dreambaby Deuxième main de la/des catégorie(s) à laquelle/auxquelles il appartient. Seul un article ne présentant aucun défaut visible (hormis l'usure normale qui n'affecte pas le caractère fonctionnel de l'article) et ayant été nettoyé par le Donneur d'ordre peut faire l'objet d'un Mandat de vente. En outre, il ne peut pas s'agir d'un article volé, ayant fait l'objet d'un accident ou présentant des vices cachés, des dommages ou des défauts. Il ne peut pas non plus enfreindre tout droit de propriété intellectuelle d'un tiers. L'article ne peut pas avoir été utilisé à des fins professionnelles dans le passé. L'article en question doit également satisfaire à toutes les normes et réglementations en vigueur.
Seul le Donneur d'ordre, en sa qualité de vendeur de l'article, est responsable des explications/allégations relatives aux caractéristiques et à l'état de l'article. Aucun contrôle par Dreambaby Deuxième main n'implique l'acceptation ou l'approbation de la concordance entre les explications du Donneur d'ordre à propos de l'article et la réalité. Dreambaby Deuxième main a le droit de modifier ou de supprimer certaines informations relatives à l'article proposé présentes dans la description lorsque celles-ci sont jugées susceptibles de tromper le candidat Acheteur ou de nuire à l'image de marque de Dreambaby Deuxième main. Cette action ne concerne que les caractéristiques visibles.
- Annulation de l'annonce par le Donneur d'ordre :** Lorsque le Donneur d'ordre a déjà annoncé un article, mais ne se présente pas au rendez-vous convenu pour la remise de l'article en question, l'annonce est automatiquement annulée sans frais. Dans ce cas, il n'est pas question de Mandat de vente.

- Refuser un article lors de la remise - Aucun Mandat de vente :** Dreambaby Deuxième main se réserve en tout temps le droit de ne pas accepter un article à sa remise pour le Mandat de vente, même après annonce. Le motif de ce refus peut concerner l'hygiène, des défauts (visibles), une offre excédentaire, un caractère invendable ou la valeur présumée, entre autres. Ainsi, Dreambaby Deuxième main a entre autres le droit de refuser, lors de sa remise au magasin Dreambaby, un article dont le Prix de vente fixé par le Donneur d'ordre dépasse de façon disproportionnée le prix référence du marché. Il n'est dans ce cas aucunement question de Mandat de vente.

Dreambaby Deuxième main se réserve également le droit de refuser à tout moment la remise d'articles (i) en cas de fort soupçon d'abus de droit ou de mauvaise foi du Donneur d'ordre ; (ii) lorsque des fins commerciales ou professionnelles sont soupçonnées ; (iii) lorsque le Donneur d'ordre est soupçonné d'avoir l'intention de ne pas vendre l'article en question exclusivement via Dreambaby Deuxième main ; (iv) en cas de constatation d'une quantité anormale d'articles annoncés/remis ; (v) en cas de force majeure.

Lorsque l'article est remis dans un magasin Dreambaby proposant une offre Dreambaby Deuxième main où le Mandat de vente a été conclu, Dreambaby Deuxième main a le droit de refuser l'article ultérieurement et d'annuler le Mandat de vente, sans aucune indemnité, en vertu des mêmes raisons que celles stipulées dans cette disposition. Cette annulation ne peut avoir lieu que maximum 14 jours ouvrables après la conclusion du Mandat de vente. Dans ce cas, le Donneur d'ordre est contacté personnellement par e-mail pour convenir de la suite à donner à l'article (restitution par le biais du magasin Dreambaby où l'article a été déposé / don à une œuvre caritative). Si le Donneur d'ordre ne réagit pas dans les deux semaines à la notification de l'annulation et/ou ne récupère pas l'article dans les 90 jours calendrier en dépit des accords conclus avec Dreambaby Deuxième main, le Donneur d'ordre donne son autorisation implicite à Dreambaby Deuxième main d'offrir l'article, en tant qu'intermédiaire et pour le compte du Donneur d'ordre, à une œuvre caritative de son choix.

- Réalisation et durée du Mandat de vente :** Le Mandat de vente est réalisé par sa signature dans un magasin Dreambaby proposant une offre Dreambaby Deuxième main, moyennant un **1** une annonce légitime préalable de l'article ; **2** une remise de l'article à Dreambaby Deuxième main dans le magasin Dreambaby convenu.

Les articles qui nécessitent un montage sont montés par le Donneur d'ordre. Le Mandat de vente constitue un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée dans le Mandat de vente. Cette durée est dénommée « Délai de vente » ci-après.

- Exécution du Mandat de vente – Engagements du Donneur d'ordre :** Le Donneur d'ordre s'engage, une fois le Mandat de vente conclu, à ne pas proposer à la vente, vendre, échanger ou mettre à exécution toute autre action relative à l'article, lui-même ou par tout autre canal, et ce, pendant toute la durée du Délai de vente. Si Dreambaby Deuxième main constate que le Donneur d'ordre viole cette interdiction, Dreambaby Deuxième main a le droit de facturer immédiatement les Frais de service fixés dans le Mandat de vente. La simple constatation de cette violation suffit.

Le Donneur d'ordre s'engage à communiquer sans délai à Dreambaby Deuxième main toute erreur relative à la description, aux caractéristiques avancées et/ou à l'état de l'article, afin qu'un candidat Acheteur puisse en être immédiatement informé ou afin que des démarches visant la résiliation du Mandat de vente puissent être entreprises.

En cas de modification de ses coordonnées, le Donneur d'ordre est tenu d'en informer Dreambaby Deuxième main sans délai. Lorsque Dreambaby Deuxième main, sur la base des coordonnées communiquées, ne peut pas prendre contact avec le Donneur d'ordre dans le cadre du Mandat de vente, ledit Mandat de vente prend fin sans délai et le Donneur d'ordre donne son autorisation implicite à Dreambaby Deuxième main d'offrir à une œuvre caritative de son choix, pour le compte du Donneur d'ordre, les articles qui font l'objet du/des Mandat(s) de vente en cours. Dans pareil cas, Dreambaby Deuxième main ne vendra en aucun cas les articles concernés aux candidats Acheteurs qui auraient éventuellement déjà réservé un article donné, mais les offrira à une œuvre caritative choisie par ses soins.

Le Donneur d'ordre s'engage à consulter régulièrement ses e-mails, qui plus est lorsque la fin du Délai de vente approche.

- Exécution du Mandat de vente - engagements Dreambaby Deuxième main :** L'article qui est remis à Dreambaby Deuxième main dans le cadre de la bonne exécution du Mandat de vente est conservé pendant le Délai de vente. Le Donneur d'ordre est et reste propriétaire de l'article en question jusqu'à conclusion de la vente avec l'Acheteur. Dreambaby Deuxième main n'est en aucun cas propriétaire de l'article pendant le Délai de vente.

Dreambaby Deuxième main fournit la description sur la base des données communiquées par le Donneur d'ordre et est tenue de photographier l'article. Dreambaby Deuxième main est responsable du bon déroulement des rendez-vous avec les Acheteurs potentiels. Dans cette optique, Dreambaby Deuxième main permet la bonne inspection de l'article. Dreambaby Deuxième main ne sera en aucun cas tenue à de quelconques dommages et intérêts en cas de faute d'impression, de coquille ou de faute matérielle.

Dreambaby Deuxième main est tenue à la bonne conservation de l'article pendant la période de stockage de l'article dans le magasin Dreambaby. Si un article est endommagé ou perdu pendant ces périodes, la responsabilité de Dreambaby Deuxième main pourra être engagée, sauf en cas de force majeure ou de circonstance particulière au sens général compris au sein de la plus haute juridiction en vigueur. Les articles conservés par Dreambaby Deuxième main sont assurés contre l'incendie et/ou le vol. Dans pareil cas, s'il est question de la perte d'un article à la suite d'un incendie ou d'un vol, le Donneur d'ordre aura le droit d'être indemnisé à hauteur du Prix de vente après déduction des Frais de service. Ce montant correspond au montant que le Vendeur aurait reçu en cas de vente dans des circonstances tout à fait classiques.

- Prix de vente :** Le Prix de vente de l'article est fixé dans le Mandat de vente. Le Prix de vente est le prix total auquel un article sera proposé à la vente par Dreambaby Deuxième main au nom et pour le compte du Donneur d'ordre. Le Donneur d'ordre fixe seul et librement le Prix de vente. Ce dernier peut, s'il le souhaite, consulter Dreambaby Deuxième main. Le (candidat) Acheteur ne peut en aucun cas négocier le Prix de vente avec Dreambaby Deuxième main. Les frais liés aux modalités de livraison dûment précisées (frais d'expédition) ne font pas partie du Prix de vente.

- Frais de service :** Les Frais de service correspondent au montant auquel a droit Dreambaby Deuxième main en cas de vente d'un article à l'Acheteur, au nom et pour le compte du Donneur d'ordre. Les Frais de service rémunèrent Dreambaby Deuxième main pour les services fournis dans le cadre du Mandat de vente. Le montant des Frais de service est défini dans le Mandat de vente.

- Le Mandat de vente résulte en une vente. Remise du Bon de valeur :** Si le Mandat de vente résulte en un Contrat d'achat entre le Donneur d'ordre et l'Acheteur, Dreambaby Deuxième main en informe le Donneur d'ordre par e-mail. Dreambaby Deuxième main a le droit de recevoir de la part de l'Acheteur le montant correspondant au prix de vente, au nom et pour le compte du Donneur d'ordre. Dreambaby Deuxième main s'engage à remettre le Prix de vente au Donneur d'ordre après déduction des Frais de service dus, sous la forme d'un Bon de valeur que le Donneur d'ordre reçoit par e-mail. Le Bon de valeur peut être utilisé comme moyen de paiement chez Dreambaby, DreamLand, Bio-Planet, Okay, Collect&Go ; pour les Grands vins et Spiritueux, et chez Colruyt Meilleurs Prix, sous certaines conditions.

13. **Le Mandat de vente ne résulte pas en une vente. Trois options :** Lorsqu'il s'avère, à la fin du Délai de vente, que l'article du Donneur d'ordre n'a pas été vendu, le Donneur d'ordre dispose de trois possibilités.
- ❶ **Retrait de l'article.** En tant que propriétaire, le Donneur d'ordre peut retirer l'article gratuitement au magasin Dreambaby où il avait remis l'article. À la fin du Délai de vente, Dreambaby Deuxième main fait savoir au Donneur d'ordre que l'article n'a pas été vendu et invite le Donneur d'ordre à venir retirer son article sous 4 semaines à compter de la date de fin du Délai de vente. Si le Donneur d'ordre omet de venir retirer l'article en question dans ce délai, il donne son autorisation implicite à Dreambaby Deuxième main d'offrir l'article, en tant qu'intermédiaire et pour le compte du Donneur d'ordre, à une œuvre caritative de son choix. Si, à la fin du Délai de vente, le Donneur d'ordre n'a reçu aucun message lui signifiant la vente ou la non-vente, ce dernier prend contact avec Dreambaby Deuxième main, dans le cadre de la bonne exécution du contrat, afin de discuter du sort de son article, sous 4 semaines après la date de fin du Délai de vente.
 - ❷ **Nouveau Mandat de vente.** Le Donneur d'ordre peut conclure un nouveau Mandat de vente avec Dreambaby Deuxième main (une seule fois).
 - ❸ **Don à une œuvre caritative.** Le Donneur d'ordre peut choisir de faire don de l'article à une œuvre caritative choisie par Dreambaby Deuxième main. Le Donneur d'ordre ne reçoit dans ce cas aucune indemnité.
14. **Responsabilité :** Dreambaby Deuxième main ne pourra être tenue responsable de tout manquement présenté par l'article ou de tout dommage matériel ou physique causé après l'annonce et/ou la vente de l'article. La responsabilité du Donneur d'ordre peut par contre être engagée. Dreambaby Deuxième main se portera néanmoins garante de ses intermédiaires ou de ses préposés dans le cadre du service, à condition qu'une faute grave, une négligence grave ou qu'un dol puisse être démontré. Si les circonstances l'exigent, Dreambaby Deuxième main communiquera à l'Acheteur les coordonnées du Donneur d'ordre, étant donné la qualité de vendeur de ce dernier, afin que l'Acheteur puisse préserver ses droits vis-à-vis du Donneur d'ordre.
15. **Fin du Mandat de vente :** Le Mandat de vente prend fin dès l'expiration du Délai de vente fixé contractuellement. Dans tous les cas, le Délai de vente prend fin lorsque l'article est vendu à un Acheteur. Les dispositions qui par nature survivent à la fin du Mandat de vente restent toujours en vigueur après la fin du Mandat de vente, peu importe la raison.
16. **Fin anticipée du Mandat de vente par le Donneur d'ordre :** Le Donneur d'ordre peut en tout temps mettre fin au Mandat de vente avant l'expiration du Délai de vente moyennant une notification écrite au Service Clientèle de Dreambaby Deuxième main, sauf si une réservation relative à l'article/à l'un des articles qui fait/ont l'objet du Mandat de vente a déjà été réalisée. La fin anticipée du Mandat de vente à l'initiative du Donneur d'ordre donnera toujours lieu à une indemnisation forfaitaire de 15 euros au profit de Dreambaby Deuxième main, pour frais administratifs. Le Donneur d'ordre ne jouit d'aucun droit de rétractation au sens du Livre VI du Code de droit économique dans le cadre de la conclusion du Mandat de vente, attendu que le Mandat de vente est toujours conclu dans les établissements commerciaux de Dreambaby Deuxième main.
17. **Fin anticipée du Mandat de vente par Dreambaby Deuxième main :** Si Dreambaby Deuxième main constate que le Donneur d'ordre ne respecte pas ses engagements tels que définis dans le Mandat de vente et les présentes Conditions générales, ou n'exécute pas le Mandat de vente de bonne foi, Dreambaby Deuxième main peut mettre fin au Mandat de vente sans qu'il ne soit question d'un quelconque droit d'indemnisation au profit du Donneur d'ordre. Dreambaby Deuxième main mettra fin sans délai au Mandat de vente s'il s'avère après annonce que le Donneur d'ordre lui a fourni des informations erronées, déguisées ou incomplètes. Dreambaby Deuxième main a en tout temps le droit, pendant le Délai de vente, que l'article soit déjà réservé ou non par un candidat Acheteur, de mettre fin au Mandat de vente si elle constate, sur la base de la législation en vigueur, que l'article doit être retiré du commerce ou que l'article qui lui a été proposé par le Donneur d'ordre dans le but de réaliser une vente au nom et pour le compte de ce dernier va à l'encontre des Conditions générales, de la législation contraignante en vigueur ou de l'ordre public. Cela est également valable en cas de force majeure. En cas de fin anticipée du Mandat de vente sollicitée par Dreambaby Deuxième main, avec pour motif (connexe) tout écart de conduite du Donneur d'ordre, une indemnité forfaitaire de 15 euros sera en tout temps due à Dreambaby Deuxième main, pour frais administratifs.
18. **Garantie :** Le Donneur d'ordre est conscient du fait que Dreambaby Deuxième main ne remplit qu'un rôle d'intermédiaire dans l'accord conclu entre le Donneur d'ordre et l'Acheteur. Dans le cadre de la préservation de ses droits en cas d'achat, l'Acheteur se tournera en tout temps vers le Donneur d'ordre en sa qualité de Vendeur de l'article acheté par l'Acheteur. Pour la conclusion du Mandat de vente, le
- Donneur d'ordre accepte que ses coordonnées soient communiquées à l'Acheteur lorsque ce dernier en fait la demande expresse auprès de Dreambaby Deuxième main.
19. **Utilisation du site web :** Le Donneur d'ordre est conscient des limites et des risques que comporte l'utilisation d'Internet ou de tout autre média grâce auquel Dreambaby Deuxième main met et mettra à disposition ses services. Le Donneur d'ordre connaît également les risques que comportent l'enregistrement et le transfert numériques ou électroniques de l'information. Le Donneur d'ordre reconnaît que Dreambaby Deuxième main n'est aucunement tenue responsable de tout dommage engendré par l'utilisation de ses sites web ou d'Internet découlant des risques susmentionnés. Dreambaby Deuxième main ne peut être tenue responsable du contenu des sites web ou apps mis à disposition par des liens sur son site web. Le simple fait que ces liens soient disponibles sur le site web/app de Dreambaby Deuxième main n'implique à aucun moment l'approbation, l'acceptation ou la reconnaissance de ces autres sites web/apps. En outre, il est de la responsabilité du Donneur d'ordre de vérifier que ces sites web/applications ne présentent pas de virus, programmes ou autres qui pourraient s'avérer dangereux pour l'équipement.
20. **Validité et modification des Conditions :** Si une disposition des présentes Conditions générales du Mandat de vente Dreambaby Deuxième main s'avère nulle, invalide, inapplicable ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide apparu dans les présentes Conditions générales du Mandat de vente Dreambaby Deuxième main suite à la nullité, l'invalidité, l'inapplicabilité ou l'illégalité d'une disposition sera comblé conformément à la législation en vigueur par l'application d'une disposition valide qui se rapproche le plus du but économique original des Conditions. Le fait que Dreambaby Deuxième main omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions. Dreambaby Deuxième main se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions générales. Les conditions générales en vigueur au moment de la réalisation du Mandat de vente restent néanmoins toujours d'application sur les contrats en cours. Toute annonce d'un article, nouvelle ou renouvelée, après une modification des Conditions générales du Mandat de vente Dreambaby Deuxième main implique une prise de connaissance et une approbation des nouvelles Conditions générales en vigueur à ce moment donné.
21. **Questions ou plaintes :** Pour toute question ou plainte, le Donneur d'ordre peut toujours contacter le Service Clientèle en premier lieu. Si le Donneur d'ordre n'est pas satisfait de la solution proposée par le Service Clientèle, il peut contacter l'Ombudsman du Commerce. Il s'agit d'une instance indépendante et neutre, reconnue par le SPF Économie, qui propose un service de conciliation gratuit. Via www.ombudsmanducommerce.be, le Donneur d'ordre peut envoyer un formulaire de plainte électronique. Ce formulaire peut également être téléchargé et renvoyé par e-mail à info@ombudsmanducommerce.be ou soumis par courrier à Ombudsman du Commerce, avenue Edmond Van Nieuwenhuysse 8, 1160 Bruxelles. En l'absence de conciliation, le litige sera soumis aux tribunaux compétents belges. Le droit belge est d'application. Si le Donneur d'ordre ne réside pas en Belgique, il peut également contacter le Service Clientèle en premier lieu. Si le Donneur d'ordre n'obtient pas de solution au litige, il peut également se tourner vers la plateforme européenne de règlement de litiges en ligne (Online Dispute Resolution Platform) (<http://ec.europa.eu/odr>) pour ses questions en ligne, et ce, dans sa propre langue.
22. **Confidentialité et protection des données à caractère personnel :** La prestation de services telle que décrite dans les présentes conditions nécessite la collecte et le traitement des données à caractère personnel du Donneur d'ordre. La protection de ces données est extrêmement importante pour Dreambaby Deuxième main. Dreambaby Deuxième main s'efforce dès lors de les protéger au mieux et, en cas d'utilisation de ces données, de toujours garantir les droits du Donneur d'ordre conformément aux règles applicables en matière de vie privée et de protection des données à caractère personnel. Dreambaby Deuxième main traite les données à caractère personnel concernant le Donneur d'ordre aux fins et sur les bases juridiques décrites dans la Déclaration de confidentialité de Dreambaby Deuxième main. La Déclaration de confidentialité peut être consultée en ligne ou une copie peut être obtenue en s'adressant au Service Clientèle. Elle peut être modifiée de temps à autre. Le Donneur d'ordre s'engage à informer le Service Clientèle en temps utile de tout changement concernant ses données habituelles, à savoir son adresse e-mail, ses données d'identification et son adresse postale, pour permettre à Dreambaby Deuxième main de fournir un service correct.